

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Décision n° 36931 du 22 juillet 2020
portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie
NOR : INTJ2018309S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu l'instruction n° 3843 du 30 mars 2020 relative à la haute technicité des sous-officiers de gendarmerie et à la prime afférente (NOR : INTJ2002082J) ;

Vu la circulaire n° 3845 du 30 mars 2020 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité (PHT) aux sous-officiers de gendarmerie au titre de l'année 2020 ;

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général en date du 16 juin 2020 ;

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie spécialistes en date du 16 juin 2020 ;

Vu la décision n° 30565 du 23 juin 2020 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie au titre de l'année 2020 (NOR : INTJ2014871S),

Décide :

Article 1^{er}

La prime de haute technicité est attribuée, à compter du 1^{er} août 2020 aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général figurant sur l'annexe 1.

Article 2

La prime de haute technicité est attribuée, à compter du 1^{er} août 2020 aux sous-officiers de gendarmerie spécialistes figurant sur l'annexe 2.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
L. Le Gentil

« ORIGINAL SIGNÉ »

Annexe 1

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris

Conchaudron	Arnaud	NIGEND :	205 056
Cunin	Vanessa	NIGEND :	239 193

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité sud-ouest

De Backer	David	NIGEND :	227 723
Godenèche	Laurent	NIGEND :	166 636

Région de gendarmerie d'Auvergne – Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité sud-est

Revaux	Flavie	NIGEND :	230 746
---------------	--------	----------	---------

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme

Cunin	Cyrille	NIGEND :	232 150
--------------	---------	----------	---------

Région de gendarmerie de Provence Alpes Côte-d'Azur, zone de défense et de sécurité sud

Andries	François	NIGEND :	223 479
Jusseume	Angéline	NIGEND :	230 509

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault

Galland	Jérémy	NIGEND :	225 946
----------------	--------	----------	---------

Commandement de la gendarmerie outre-mer

Becos	Alexis	NIGEND :	227 501
Gallais	Sébastien	NIGEND :	230 576

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

Hazet	Nicolas	NIGEND :	226 440
Legrand	Christophe	NIGEND :	172 294

Annexe 2

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris

Barbeau	Jérôme	NIGEND :	226 406
----------------	--------	----------	---------

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité sud-ouest

Laîné	Julien	NIGEND :	230 587
--------------	--------	----------	---------

Région de gendarmerie de Normandie

Pothier	Vincent	NIGEND :	230 957
----------------	---------	----------	---------

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme

Tissopin	Fabien	NIGEND :	230 544
-----------------	--------	----------	---------

Direction générale de la gendarmerie nationale

Blin	Arnaud	NIGEND :	230 556
Penide	Jérôme	NIGEND :	230 524